

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

L'an deux mille vingt trois

Le vingt-trois mai à vingt heure trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16 Mai 2023.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME,
Mr Philippe AUCOUTURIER, Mr Jean-Michel REY, Mme Sandrine LAREURE,
Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET,
Mr David LACAN, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Bernard VERRIERE (procuration à Mr Robert DARMET),
Mme Nathalie POUYET (procuration à Mme Marie-France CATHELAND),
Mr Christian DARPHEUILLE (procuration à Mr MOULIN),
Mme Catherine BOULARD (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Muriel PAVALLIER),
Mr Julien PROST (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène MERET.

OBJET : Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2023.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note de la décision suivante :

- Décision 2023-05 du 22 mai 2023 : concernant le tarif de la location de la salle l'Esplanade lors de vins d'honneur (mariage, PACS, parrainage civil) en lien avec un acte d'état civil se déroulant en mairie de Commelle-Vernay : 100 € (entre 10h à 18h).

• **Classement de l'Allée du Four à Pain et de la Place du Four à Pain dans le domaine public communal**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée le principe de classement des voies dans le domaine public communal.

En ce qui concerne l'Allée du Four à Pain, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de l'aménagement du lotissement du même nom en 2002, le bailleur social LE TOIT FAMILIAL devenu aujourd'hui CITE NOUVELLE a construit 19 pavillons locatifs en bande jumelée sur une parcelle cédée préalablement par la commune et repérée au cadastre sous les numéros 218 et 219 de la section BP.

Cet ensemble a donc nécessité la réalisation d'aménagements financés par la municipalité et notamment :

- Une voirie de 245 mètres linéaires : Depuis le carrefour de la rue Jules Ferry jusqu'à celui de la rue Grange Béraud.
- Un parking de 1 782 m² soit 54 mètres linéaires permettant notamment le stationnement des véhicules du centre de Loisirs existant à proximité.
 - Un petit accès de 29 mètres linéaires desservant 2 bâtiments collectifs faisant partie du lotissement.

Cette voirie a fait l'objet d'une délibération en date du 19 juin 2003 portant sur la dénomination de la voie mais sans évoquer son classement dans le domaine public communal.

Par conséquent, il est aujourd'hui nécessaire de régulariser cet oubli et de procéder au classement de l'Allée du Four à pain, de son parking et de son petit accès dans le domaine public communal pour un total de 328 mètres linéaires (245 mètres + 54 mètres + 29 mètres).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le classement de l'allée du Four à Pain dans le domaine public communal de la manière suivante :

- Voie communale à caractère de rue dénommée Allée du Four à Pain pour 245 mètres + 29 mètres soit 274 mètres linéaires,
- Voie communale à caractère de place publique dénommée Place du Four à Pain pour 1 782 m² soit 54 mètres linéaires.

• Itinéraire cyclable sécurisé entre Commelle-Vernay, Le Coteau et Roanne - Principe d'acquisition à titre onéreux d'une parcelle de 41m² appartenant aux Consorts PIC

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle à l'assemblée que le projet d'aménagement de la liaison cyclable entre Commelle-Vernay et Roanne via Le Coteau (voie verte) se poursuit.

Cet itinéraire sécurisé de 2,5 km sera à l'échelle de la commune, la continuité du mode doux existant de l'entrée Nord. Il débutera, en effet, vers le giratoire des salles à Commelle-Vernay, se poursuivra le long de la RD 43, il se terminera Quai Pierre Semard à Roanne en passant derrière le lotissement la Goutte d'Or et le parc de Varenne de la ville du Coteau.

Pour que ce projet voit le jour, une maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau REALITES afin de déterminer l'emprise exacte de cet ouvrage.

Pour la commune de Commelle-Vernay, le linéaire du projet met en évidence la nécessité d'acquérir plusieurs parcelles de terrain le long de la RD43.

C'est notamment le cas de la propriété des Consorts PIC située à l'angle du giratoire des salles sur laquelle une surface de 41 m² serait à acquérir par la commune, tel que le prévoit le procès-verbal de délimitation dressé par le cabinet de géomètre PEREY de Riorges en date du 12/04/2023, document en cours de signature.

Monsieur DARMET indique, qu'à la suite d'une négociation avec les Consorts PIC, il a été accepté par ces derniers le principe d'une vente à titre onéreux pour un montant de 1 640 € soit 40 € le mètre carré.

Une promesse de vente doit être établie rapidement entre les parties afin de fixer les engagements de chacune des parties et d'autoriser la commune à pénétrer sur le terrain dès le démarrage du chantier en septembre prochain dans le cas où l'acte authentique ne serait pas encore passé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'une acquisition à titre onéreux d'une parcelle de terrain de 41 m² issue de la parcelle référencée au cadastre sous le numéro 92 de la section BB pour un montant de 1 640 €, auprès des Consorts PIC, représentée par Madame PIC Martine, usufruitière de la propriété.

• Octroi d'une subvention à l'association communale dénommée TRI BIKE TEAM

Monsieur MOULIN, Adjoint, informe le Conseil Municipal que lors du vote du Budget communal le 21 mars 2023, une subvention a été attribuée à la majorité des associations communales.

Aucune subvention n'a été attribuée à l'Association TRI BIKE TEAM, il est nécessaire de contribuer au fonctionnement de cette association par l'octroi d'une subvention de 150 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 51.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 23 mai 2023.

Le Maire,



D. FRECHET